

Appel à projet Carnot@APHP pour les FHU

Contexte et enjeux :

L'AP-HP a fondé en 2019, en lien avec l'Inserm et les Universités d'Ile-de-France, 21 Fédérations Hospitalo-Universitaires, dont elle assure aujourd'hui la cotutelle. L'objectif de ces FHU est de renforcer les relations hospitalo-universitaires pour dynamiser la recherche médicale et améliorer la qualité des soins, par une diffusion plus rapide des innovations. Cet objectif implique notamment de soutenir des projets communs entre hôpitaux, universités, organismes de recherche, industriels... et de renforcer leur collaboration sur des thématiques médicales porteuses d'innovations de rupture.

Labellisée par ailleurs Institut Carnot en 2019, l'AP-HP s'est ainsi vu reconnaître un rôle moteur dans le développement des partenariats de recherche et le transfert de technologies entre la recherche publique et les entreprises à travers la recherche contractuelle. La labellisation vise à lui donner les moyens de soutenir les compétences scientifiques et technologiques des structures de recherche relevant de son périmètre, en vue de développer et professionnaliser les relations contractuelles avec les entreprises.

Au travers de cet appel à projet, l'AP-HP entend soutenir l'excellence scientifique et la capacité d'innovation des FHU dont elle est co-tutelle, en leur permettant de développer des projets ambitieux susceptibles de conduire à des partenariats industriels.

Objectifs de l'appel à projets :

L'appel à projet, doté d'un montant de 500 000 euros, vise à soutenir des projets d'innovation portés par une FHU pour une enveloppe de dépenses n'excédant pas les 250 000 euros TTC par projet.

Ces projets doivent viser le développement de nouvelles approches diagnostiques, thérapeutiques ou technologiques, susceptibles de faire évoluer la prise en charge des patients atteints de certaines pathologies, et permettant d'envisager rapidement soit des partenariats de recherche industriels, soit des transferts de technologie.

Les actions concernées pourront notamment porter sur la mise en place de laboratoires communs associant plusieurs partenaires académiques, la réalisation de preuves de concepts ou le développement de démonstrateurs (TRL 2 à 5).

Critères d'éligibilité :

Le projet devra détailler l'expertise scientifique de la FHU sur le périmètre du projet présenté, les partenariats de recherche industriels déjà en place et des perspectives de partenariats industriels envisagés, l'impact attendu du projet, ses modalités de mise en œuvre, ainsi qu'un budget détaillé.

Ces projets doivent obtenir le soutien explicite de la FHU, relever de la thématique scientifique de la FHU, et impliquer au moins deux équipes de celle-ci, dont au moins une équipe de l'AP-HP.

Le financement, d'un maximum de 250 000 euros, pourra être utilisé pour différents types de dépenses (fonctionnement, personnel, consommables, prestations de services, sous-traitance, etc.). La durée maximale de consommation des crédits sera de 36 mois à compter de la date de démarrage du projet. Celui-ci devra pouvoir démarrer dans les 6 mois suivant la notification aux lauréats.

La propriété intellectuelle, existante ou future, doit être *a minima* en copropriété AP-HP avec la possibilité juridique d'exploitation et/ou une maîtrise d'œuvre AP-HP.

Le financement des projets retenus au titre de cet appel à projets sera accompagné de la mise en place d'un accord de collaboration de recherche définissant les moyens alloués, les personnels mobilisés, les ressources utilisées, ainsi que les conditions d'utilisation et d'exploitation des résultats obtenus. Cet accord pourra impliquer plusieurs tutelles de la FHU en fonction des équipes mobilisées par le projet.

Evaluation du projet :

La présidence du comité de sélection sera assurée par un.e membre de l'équipe de coordination de l'Institut Carnot@APHP et ses vice-présidences par un.e représentant.e du monde économique, mandaté par le pôle de compétitivité Medicen et un.e représentant.e de la Commission d'Evaluation Scientifique de l'APHP.

Les projets seront évalués, en lien avec les équipes compétentes de la DRCI de l'AP-HP, sur les aspects suivants :

- Capacité du projet à améliorer la qualité des soins aux patients et aux populations, la prise en charge ou la prévention de certaines pathologies
- Etat et nature de la concurrence scientifique
- Faisabilité du projet et impact de ses résultats sur le potentiel de transfert
- Situation du marché (taille, existence d'un besoin non couvert, prévalence de la maladie ou du besoin, concurrence, etc.)
- Potentiel de valorisation pour l'exploitation et/ou la diffusion de la technologie (propriété intellectuelle et développement économique)

Exclusions :

Le financement de l'appel à projet ne peut être utilisé au profit de partenaires privés.

Conformément à la Charte Carnot, ne peuvent pas être financées par cet appel à projets, les actions qui viseraient à :

- Diminuer la part financée par l'industrie dans les contrats de recherche technologique « effet de dumping » ;
- Financer la part non soutenue par les pouvoirs publics d'actions partenariales ;
- Financer des activités économiques au sens de la réglementation européenne ;
- Financer les dépenses immobilières à l'exception de dépenses nécessaires au bon fonctionnement d'un équipement et après avis favorable de l'ANR.

Par ailleurs, l'objectif de cet appel à projet étant de soutenir la dynamique de recherche partenariale de l'AP-HP, les inventions ayant déjà fait l'objet d'un transfert (**brevet ou marque ou logiciel/programme déjà licencié**, par ex. dans le cadre d'une création de startup) ou bénéficiant d'un financement tiers ne sont pas éligibles.

Déroulement de l'appel à projets :

1. Publication de l'appel à projets sur le site web de la DRCI (<https://recherche-innovation.aphp.fr/>) et publication dans la Newsletter de la DRCI ;
2. Remise des propositions le 31 octobre 2022 à midi à l'adresse : aapcarnot.sap@aphp.fr
3. Evaluation des dossiers par un jury *ad hoc* et rencontre avec le porteur de projet.
4. Validation des projets lauréats et Notification de la DRCI aux lauréats.

Composition du dossier de candidatures :

- **Dossier scientifique sous format Word, joint à l'appel à projets (maximum 15 pages comprenant un résumé du projet sur une page, le rationnel scientifique, les modalités de mise en œuvre du projet avec un calendrier prévisionnel de type GANTT et une description des différents jalons, livrables et perspectives de transfert)**
- **Budget prévisionnel sous format Excel, avec le détail des dépenses prévisionnelles par catégories de dépense (personnel, fonctionnement, investissement), ainsi que les éventuels cofinancements envisagés/acquis et une description de chaque ligne de dépense. Disponible sur demande à l'adresse aapcarnot.sap@aphp.fr**